

**1<sup>ère</sup> édition**  
**CONCOURS DE LA JEUNE ENTREPRISE**  
**EXEMPLAIRE AURA**

**Règlement du concours**

**Contact :**  
**Diarra KANE**  
**Vice-Présidente Partenariat**  
**06 61 34 88 38**  
**Diarra.kane@jcef.asso.fr**

**JCI**  **Fédération Régionale des Jeunes Chambres Economiques d'Auvergne et de Rhône-Alpes**  
Le mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

*concours  
de la  
jeune entreprise*



**1<sup>ère</sup> EDITION**

*vendredi  
16 Nov.  
2018*

*rdv à la*  
  
**CCI NORD ISÈRE**

*by la fédérattion* **AURA**

## Règlement du Concours de la Jeune Entreprise Exemplaire

### Article 1 – Candidats

Le concours de la Jeune Entreprise Exemplaire organisé par la JCE AURA est ouvert aux entreprises (privées ou publiques), quel(s) que soi(en)t leur(s) secteur(s) d'activité et leur taille dont le dirigeant est âgé entre 18 et 40 ans (à la date du dépôt du dossier local).

De plus les entreprises devront soit être en cours de création (projet nécessitant une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique : entreprise en pré-incubation, jeunes pousses, etc.) soit avoir moins de 5 ans d'existence (à la date du dépôt du dossier local).

Les organisateurs ou membres de Jury ne peuvent participer au concours. Il se déroule du 20 août 2018 au 29 octobre 2018.

### Article 2 – Objectifs

En tant qu'acteur local de jeunes citoyens actifs mettant en œuvre des actions innovantes ayant un impact positif, nous souhaitons être au cœur de l'économie de notre territoire et valoriser les entrepreneurs qui en font la richesse.

L'objectif du concours est de primer ces entreprises (privées ou publiques) dans l'une des catégories suivantes :

- Impact positif : à travers cette catégorie, l'entreprise ou le dirigeant doit prouver que le projet porté doit avoir un impact positif. A titre d'exemple nous pensons à un impact sur la citoyenneté, sur l'écologie, sur le bien être des salariés...
- Parcours atypique : projet porté par un dirigeant qui ne venait pas du secteur d'activité de son entreprise. A titre d'exemple, nous pensons à un salarié d'une entreprise industrielle qui reprend un commerce de proximité, un salarié d'une entreprise de services qui reprend une activité agricole...

### Article 3 – Globals goals

La Jeune Chambre Economique Française œuvre pour une paix mondiale et durable depuis 65 ans. A ce titre, la Jeune Chambre Economique Française soutient les objectifs mondiaux pour un développement durable, portés par l'Organisation des Nations Unies. Ces objectifs sont aux nombres de 17 (cf : annexe 1). Nous souhaitons que les projets portés par les candidats respectent au moins l'un de ses 17 objectifs.

### Article 4 - Composition du jury régional

Le jury régional est composé de 6 membres minimum dont un tiers au moins de membres Jeune Chambre. Les autres membres doivent être des personnalités extérieures financières et/ou techniques telles qu'une banque, un expert-comptable, un spécialiste de la création d'entreprise (institutionnel, consultant...), un spécialiste de l'ESS (institutionnel, consultant...) ou encore un chef d'entreprise. Le président du jury est le président de la Fédération Régionale ou tout autre membre délégué par celui-ci.

## **Article 5 - Sélection du Concours de la Jeune Entreprise Exemplaire**

Les dossiers de candidature devront être retournés dûment renseignés et complets par voie électronique à la Fédération Régionale et à l'adresse électronique [diarra.kane@jcef.asso.fr](mailto:diarra.kane@jcef.asso.fr) pour le 29 octobre 2018 23h59 au plus tard (limite de 8 Mo par envoi).

## **Article 6 – Forme du dossier**

Le dossier doit intégrer l'ensemble des éléments du projet suivant le plan du dossier de candidature.

Le dossier doit comporter un nombre maximum de 14 pages (soit 7 feuilles maximum) y compris la fiche de candidature et la police utilisée doit être Verdana taille 10 et le format A4.

Possibilité d'intégrer 10 pages d'annexes maximum (soit 5 feuilles), format A4.

Le dossier papier doit être retourné avec toutes les pièces sollicitées y compris l'attestation d'engagement. Pour concourir, le dossier doit être envoyé complet dans les délais.

## **Article 7 - Ethique - droit de réserve**

La Fédération des JCE d'AURA se réserve le droit de disqualifier un candidat lors de la réception de son dossier, si celui-ci ne respecte pas la législation en vigueur et les valeurs véhiculées par le credo de la Jeune Chambre Internationale.

## **Article 8 - Composition du Jury National du Concours de la Jeune Entreprise Exemplaire**

Le Jury du Concours de la Jeune Entreprise Exemplaire est composé d'au moins 6 personnes :

Jeune Chambre (dont le Président régional de la Jeune Chambre Economique AURA ou son représentant) et des personnalités professionnelles extérieures telles que banquiers, experts-comptables, spécialistes de la création d'entreprise (institutionnels, consultants...), spécialistes de l'Economie Sociale et Solidaire (institutionnels, consultants...) chefs d'entreprise (issus de l'ESS et d'entreprises « classiques »), journalistes, etc.

Le Président du Jury est le Président régional de la JCE AURA, par délégation, son représentant, à défaut, un membre JCE du jury délégué par le Président régional.

## **Article 9 : Réunion du Jury du Concours de la Jeune Entreprise Exemplaire**

Les dossiers de candidature seront examinés par le Jury pour une pré-sélection le 5 novembre 2018. La Fédération des JCE d'AURA pourra se réunir une nouvelle fois, si elle en ressent le besoin.

Les lauréats présélectionnés ainsi que les JCEL du territoire des lauréats seront informés personnellement par la convocation à la présentation de leur projet devant le jury le 16 novembre 2018. Leur présence sera obligatoire.

### **Article 10 : Engagement de la fédération des JCE d'AURA**

Les prix des lauréats du concours visent à valoriser l'activité de l'entreprise au sein du réseau de la Jeune Chambre Economique Française seront au minimum :

- Une communication auprès de la presse en coordination avec nos partenaires presse
- Un article dédié dans le magazine régional de la Jeune Chambre Economique Française
- Une visibilité dans les supports de communication de Fédération des JCE d'AURA.

Ces prix ne donneront pas lieu à contrepartie financière.

### **Article 11 - Remise des prix**

Les prix seront remis selon des modalités à définir lors de la cérémonie des remises des prix le 16 novembre 2018 à Villefontaine (38). Les partenaires du concours verseront des prix à caractère financier ou faisant l'objet d'une prestation

### **Article 12 : Droit d'accès à l'information**

En application de l'article L 27 de la Loi du 6 Janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant. Si un candidat ne souhaite pas que la Jeune Chambre Economique Locale ou la Fédération Régionale JCE communique ces informations à d'autres sociétés ou associations, il doit le signaler expressément.

### **Mention de confidentialité :**

Toutes les personnes qui auront connaissance des dossiers de candidature, sont tenues à une stricte confidentialité, notamment concernant le contenu des projets.

La campagne de communication prévue dans le cadre du concours ne divulguera aucune information confidentielle.

Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenus dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.

### **Mention légale :**

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de Mlle Diarra KANE – diarra.kane@jcef.asso.fr

## Annexe 1 – Les Global Goals

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- 1 - Éradication de la pauvreté : Éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 - Lutte contre la faim : Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- 3 - Accès à la santé : Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- 4 - Accès à une éducation de qualité : Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
- 5 - Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
- 6 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7 - Recours aux énergies renouvelables : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
- 8 - Accès à des emplois décents : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 - Innovation et infrastructures : Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 - Réduction des inégalités : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- 11 - Villes et communautés durables : Créer des villes et des établissements humains

ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

12 - Consommation et production responsables : Instaurer des modes de consommation et de production durables

13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 - Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

15 - Vie Terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

16 - Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat